



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

13 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre X

Activités administratives financées en commun
et dépenses spéciales

Chapitre 29 Activités administratives financées en commun

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Commission de la fonction publique internationale	4
B. Corps commun d'inspection	12
C. Comité de coordination des systèmes d'information (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)	16
D. Comité consultatif pour les questions administratives (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)	20
E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)	23
F. Centre international de calcul (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)	27

* Le présent document contient le chapitre 29 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

Chapitre 29

Activités administratives financées en commun

Vue d'ensemble

- 29.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses relatives à six unités administratives financées en commun. Il s'agit des unités suivantes :
- La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
 - Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;
 - Les secrétariats des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination chargés des questions administratives : le Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI), le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO);
 - Le Centre international de calcul (CIC).
- 29.2 Le CCSI a succédé au Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information, créé en 1983 par le Comité administratif de coordination, en application de la résolution 1982/71 du Conseil économique et social en date du 10 novembre 1982 pour assurer le fonctionnement efficace, du point de vue des utilisateurs à l'échelon national, des systèmes d'information des Nations Unies, et mettre le système des Nations Unies mieux en mesure de recueillir, de rechercher et de diffuser l'information. Le CCQPO, créé en 1993, résulte de la fusion des deux sous-comités du Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF), organe subsidiaire du CAC établi pour promouvoir une coordination effective des activités des organisations appliquant le régime commun en ce qui concerne les questions de fond. Le CCQF comprend lui-même deux organes subsidiaires, chargés l'un, d'une série de tâches relatives aux programmes et aux questions de politique connexes [CCQF (PROG)] et l'autre, d'activités opérationnelles [CCQF (OPS)].
- 29.3 Pour les exercices biennaux précédents, la totalité des crédits nécessaires à la CFPI et au CCI était demandée au présent chapitre, les remboursements effectués par d'autres organisations participantes étant crédités à l'Organisation au chapitre 2 des recettes. En ce qui concerne le CCSI, le CCQA, le CCQPO et le CIC, seul est demandé au présent chapitre le montant correspondant à la part des dépenses totales prévues pour ces activités qui est à la charge de l'Organisation.
- 29.4 Pour l'exercice biennal 1998-1999, conformément aux propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le plan général du projet de budget de programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/51/289), les crédits demandés correspondent aux montants nets requis pour la Commission de la fonction publique internationale et son secrétariat et pour le Corps commun d'inspection et son secrétariat. Les prévisions budgétaires sont néanmoins soumises intégralement à l'Assemblée générale pour examen et approbation, mais pour donner une idée plus précise du montant réel des dépenses à inscrire au budget ordinaire, les crédits demandés pour la CFPI et pour le CCI ne représentent plus que la part du coût des activités considérées qui incombe à l'ONU.
- 29.5 Les tableaux 29.1, 29.2 et 29.3 récapitulent les prévisions de dépenses par programme et par objet de dépense, ainsi que les postes nécessaires.

Tableau 29.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Commission de la fonction publique internationale	9 689,3 ^a	11 099,0 ^b	(7 961,9) ^b	(71,7)	3 137,1	185,8	3 322,9
B. Corps commun d'inspection	9 154,8 ^a	9 343,2 ^a	(7 427,4) ^b	(79,4)	1 915,8	(35,7)	1 880,1
C. Comité de coordination des systèmes d'information (part à la charge de l'ONU)	401,7	427,5	(6,3)	(1,4)	421,2	(9,1)	412,1
D. Comité consultatif pour les questions administratives (part à la charge de l'ONU)	469,8	486,3	(30,7)	(6,3)	455,6	(8,5)	447,1
E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (part à la charge de l'ONU)	—	166,3	3,2	1,9	169,5	(2,9)	166,6
F. Centre international de calcul (part à la charge de l'ONU)	5 872,6	5 961,5	(5 961,5)	(100,0)	—	—	—
Total	25 588,2	27 483,8	(21 384,6)	(77,8)	6 099,2	129,6	6 228,8

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	40,7	ii) Des activités extrabudgétaires	28,8
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	—	40,7		28,8
Total 1) et 2)	25 588,2	27 524,5		6 257,6

^a La ventilation par objet de dépense des dépenses de l'exercice biennal 1994-1995 et des crédits ouverts pour l'exercice 1996-1997 est indiquée aux tableaux 29.4 et 29.7.

^b La diminution totale des ressources (15 389 300 dollars) résulte de la prise en compte des montants nets et correspond au montant des crédits ouverts pour la CFPI et le CCI pour l'exercice biennal 1996-1997 (20 442 200 dollars) diminué de la part des dépenses incombant à l'ONU (5 052 900 dollars).

Tableau 29.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	14 804,3	15 553,6	(15 553,6)	(100,0)	—	—	—
Autres dépenses de personnel	135,0	282,8	(282,8)	(100,0)	—	—	—
Rémunération de non-fonctionnaires	—	618,4	(618,4)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	279,7	300,1	(300,1)	(100,0)	—	—	—
Voyages	1 464,4	1 677,3	(1 677,3)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	467,8	41,1	(41,1)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	1 509,6	1 743,2	(1 743,2)	(100,0)	—	—	—
Dépenses de représentation	1,5	4,4	(4,4)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	55,5	78,6	(78,6)	(100,0)	—	—	—
Mobilier et matériel	126,3	142,7	(142,7)	(100,0)	—	—	—
Subventions et contributions	6 744,1	7 041,6	(942,4)	(13,3)	6 099,2	129,6	6 228,8
Total	25 588,2	27 483,8	(21 384,6)	(77,8)	6 099,2	129,6	6 228,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	—	40,7	Bourses, subventions et contributions	28,8
Total	—	40,7		28,8
Total 1) et 2)	25 588,2	27 524,5		6 257,6

Tableau 29.3

Postes nécessaires
Programme : Activités administratives financées en commun

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	2	—	—	—	—	—	2	—
D-1	3	—	—	—	—	—	3	—
P-5	6	—	—	—	—	—	6	—
P-4/3	14	—	—	—	—	—	14	—
P-2/1	4	—	—	—	—	—	4	—
Total	29	—	—	—	—	—	29	—
Agents des services généraux								
Ire classe	4	—	—	—	—	—	4	—
Autres classes	31	—	—	—	—	—	31	—
Total	35	—	—	—	—	—	35	—
Total général	64	—	—	—	—	—	64	—

A. Commission de la fonction publique internationale

Vue d'ensemble

- 29.6 L'Assemblée générale, par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, a approuvé le statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) qu'elle avait précédemment décidé de créer pour réglementer et coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.
- 29.7 Conformément aux propositions figurant dans le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/51/289), les crédits demandés pour la Commission de la fonction publique internationale et son secrétariat sont désormais exprimés en chiffres nets. Le budget de la CFPI est toutefois soumis dans son intégralité à l'Assemblée générale pour examen et approbation. Aux termes de l'article 21 du statut de la Commission, le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions de la Commission. La Commission ayant tenu sa première session de 1997 du 21 avril au 2 mai, le Secrétaire exécutif, en sa qualité de chef de l'administration de la Commission, a établi le projet de budget de la Commission en consultation étroite avec le Président et le Vice-Président de la Commission et l'a soumis au Secrétaire général avant la session de sorte qu'il puisse être inclus dans le projet de budget-programme au stade initial. C'est toutefois la Commission qui est responsable en dernier ressort de la présentation de son projet de budget au Secrétaire général. La Commission doit s'assurer, à la fois, que les crédits demandés correspondent à ses besoins essentiels et qu'ils sont suffisants pour lui permettre d'exécuter son programme de travail pour l'exercice biennal à venir. La Commission étant un organe subsidiaire de l'Assemblée, son projet de budget doit être soumis à cette dernière pour examen et approbation. Du fait que les organisations appliquant le régime

commun autres que l'Organisation des Nations Unies financent à hauteur de plus de 70 % le budget de la Commission, celui-ci a été présenté simultanément par le Secrétaire exécutif aux organisations qui participent aux travaux de la Commission. Les prévisions de dépenses ont été passées en revue par le CCQA (FB) à la session qu'il a tenue du 10 au 14 février 1997.

Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale

- 29.8 La Commission, qui se compose de 15 membres, est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et est chargée de réglementer et coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Les fonctions et les pouvoirs de la Commission, qui correspondent d'une manière générale, à son mandat, sont énoncés aux articles 10 à 16 de son statut. Son programme de travail peut se décomposer en deux grandes catégories : les activités opérationnelles, qui concernent l'égalisation et le maintien de la parité de pouvoir d'achat des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par l'application du système des ajustements, les taux de l'indemnité journalière de subsistance, l'application de normes de classement des emplois, le classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail, la prime de risque, etc., et, d'autre part, la réalisation d'études sur certains aspects des conditions d'emploi des fonctionnaires de toutes les catégories, à la demande de l'Assemblée générale ou des organes directeurs d'autres organisations appliquant le régime commun, de membres de la Commission, de l'Organisation ou des organes de représentation du personnel. Les prévisions de dépenses se fondent sur le programme de travail établi sur la base des demandes que les organes susmentionnés ont présentées à la Commission à ce jour. L'expérience montre qu'il faut toujours ajouter des activités au programme de travail comme suite à des demandes pressantes formulées par l'Assemblée générale ou les organes délibérants des autres organisations. Toutes ces activités supplémentaires devraient être achevées avant la fin de l'exercice biennal 1998-1999. La Commission tient chaque année des sessions ordinaires pour examiner diverses questions inscrites à son programme de travail. Jusqu'en 1995, elle tenait deux sessions par an, d'une durée de trois semaines chacune. Toutefois, compte tenu des méthodes de travail révisées qu'elle a approuvées à sa session de printemps de 1995, elle a décidé de se réunir au total pendant six semaines les années au cours desquelles sont examinées les questions relatives au personnel et pendant quatre semaines seulement les autres années. Conformément à ce plan de travail, la Commission tiendra deux sessions d'une durée de trois semaines chacune en 1998 et deux sessions d'une durée de deux semaines chacune en 1999. Avec l'assentiment de l'Assemblée, la Commission a établi un organe subsidiaire, le Comité consultatif pour les questions d'ajustement, qui est chargé de lui donner des conseils sur des questions techniques ou statistiques ayant trait aux aspects méthodologiques du système des ajustements. Le Comité consultatif tient généralement une session par an.
- 29.9 Le programme de travail de la Division du coût de la vie découle de l'alinéa c) de l'article 11 du statut de la Commission, aux termes duquel celle-ci fixe le classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du système des ajustements. La Division continuera de se charger des activités opérationnelles du secrétariat. En 1998-1999, elle effectuera la prochaine série d'enquêtes intervilles dans les villes sièges. Une opération de collecte de données sur les prix à New York et dans les six autres villes sièges ainsi qu'à Washington aura lieu pendant l'exercice biennal 1998-1999. Des enquêtes intervilles seront également effectuées dans environ 75 lieux d'affectation hors siège au cours de chacune des années de l'exercice biennal.
- 29.10 Le programme de travail de la Division des politiques relatives au personnel découle des responsabilités qui incombent à la Commission en vertu des articles suivants de son statut : article 13 (établissement des normes de classement des postes), article 14 (normes de recrutement, planification des carrières et formation du personnel, appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, etc.) et article 15 (élaboration de statuts du personnel communs). En outre, la Division est responsable du fonctionnement et de la gestion du régime de classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de

travail (régime de la prime de sujétion) et de la gestion de la prime de risque, ainsi que des aspects du régime de la prime de mobilité et de sujétion qui concernent sa mise au point et les principes qui le sous-tendent, et des conditions de travail dans les lieux d'affectation hors siège. Elle joue par ailleurs un rôle de coordination et établit des rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la Commission.

- 29.11 Pendant l'exercice biennal 1998-1999, la Division des politiques relatives au personnel continuera d'assurer les services opérationnels dont elle est chargée : gestion du régime de la prime de suggestion (300 classements par an environ), prime de risque, publication bimensuelle du bulletin central d'annonces des vacances de poste et organisation de séminaires sur le classement des emplois (sur la base d'une participation aux coûts). Elle réalisera en outre les travaux que l'Assemblée générale lui a demandés en réalisant des études sur les points suivants : suivi du comportement professionnel, incitation à l'étude des langues, recrutement et moyens de retenir le personnel, planification des ressources humaines et organisation des carrières, élaboration de statuts du personnel communs, etc.
- 29.12 Le programme de travail de la Division des traitements et des indemnités découle des responsabilités confiées à la Commission en vertu des articles 10, 11 et 12 de son statut.
- 29.13 Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/198 du 21 décembre 1989 concernant l'établissement d'un barème des traitements nets minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par référence aux traitements de base nets correspondants des fonctionnaires occupant des postes comparables dans la ville de base de la fonction publique de référence, barème que la Commission doit passer en revue, la Division des traitements et des indemnités examinera pendant l'exercice biennal 1998-1999, si besoin est, le barème des contributions du personnel utilisé. En application de la décision de la Commission touchant l'examen biennal des indemnités pour charges de famille versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que celui des indemnités pour frais d'études, la Division effectuera pendant l'exercice 1998-1999 les études nécessaires.
- 29.14 La Division continuera de suivre régulièrement l'évolution de la marge entre la rémunération des fonctionnaires des Nations Unies des classes P-1 à D-2 à New York et celle des fonctionnaires de la fonction publique de référence. À cet égard, elle étudiera, le cas échéant, les effets des lois pertinentes du pays de référence sur la marge entre les rémunérations nettes et, par voie de conséquence, sur les niveaux de rémunération des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies. Les résultats des études des équivalences de classe avec la fonction publique de référence effectuées périodiquement seront examinés par la Commission en l'an 2000; les travaux que le secrétariat consacrera à la question seront pour l'essentiel menés à bien par la Division des traitements et des indemnités en 1999, en coopération étroite avec la Division des politiques relatives au personnel.
- 29.15 La Division continuera de suivre l'évolution de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ainsi que les indemnités et autres prestations pour toutes les catégories de personnel.
- 29.16 Conformément à son programme de travail, la Commission doit examiner en détail les méthodes utilisées pour les enquêtes sur les conditions d'emploi dans les villes sièges et dans les lieux d'affectation hors siège. Si l'étude des méthodes proprement dite devrait être achevée avant la fin de 1997, d'autres travaux à ce sujet devront peut-être être effectués en 1998.
- 29.17 Dans le cadre de la quatrième série d'enquêtes sur les conditions d'emploi dans les villes sièges pour la détermination des traitements des agents des services généraux, la Division fera des enquêtes à Paris et Montréal en 1998, et à Rome et New York en 1999; les préparatifs de l'enquête qui sera menée à Genève commenceront vers la fin de 1999.
- 29.18 Dans le cadre de ses activités opérationnelles, la Division continuera d'examiner les taux de l'indemnité journalière de subsistance et présentera ses recommandations à ce sujet au Président pour qu'il promulgue les nouveaux taux. La possibilité d'une révision complète de la méthodologie appliquée et des taux de l'indemnité est envisagée pour le prochain exercice biennal.

Tableau 29.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 504,3	7 171,3	(40,6)	(0,5)	7 130,7	457,3	7 588,0
Autres dépenses de personnel	97,9	224,8	(23,6)	(10,4)	201,2	11,8	213,0
Rémunération de non- fonctionnaires	—	618,4	—	—	618,4	—	618,4
Consultants et experts	259,5	257,7	(12,2)	(4,7)	245,5	14,6	260,1
Voyages	891,1	1 021,3	41,3	4,0	1 062,6	63,8	1 126,4
Services contractuels	464,6	17,1	8,1	47,3	25,2	1,4	26,6
Frais généraux de fonctionnement	1 364,2	1 657,4	(116,3)	(7,0)	1 541,1	92,5	1 633,6
Dépenses de représentation	1,5	4,4	(0,4)	(9,0)	4,0	0,3	4,3
Fournitures et accessoires	45,3	45,7	(5,6)	(12,2)	40,1	2,3	42,4
Mobilier et matériel	60,9	80,9	(30,5)	(37,7)	50,4	2,9	53,3
Total	9 689,3	11 099,0	(179,8)	(1,6)	10 919,2	646,9	11 566,1

Tableau 29.5

Postes nécessaires
Unité administrative : Commission de la fonction publique internationale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	11	10	—	—	—	—	11	10
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	21	20	—	—	—	—	21	20
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	23	22	—	—	—	—	23	22
Total	25	24	—	—	—	—	25	24
Total général	46	44	—	—	—	—	46	44

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Commission de la fonction publique internationale

- 29.19 Pour l'établissement du budget de la Commission pour 1998-1999, l'on s'est fondé sur les hypothèses suivantes :
- a) La Commission tiendra deux sessions par an, dont une à New York;
 - b) Trois groupes de travail tripartites, créés conformément aux méthodes de travail révisées de la Commission, tiendront chacun une session par an, d'environ une semaine, auxquelles participeront quatre membres de la Commission et le secrétariat;
 - c) Les dépenses supplémentaires afférentes au service des sessions tenues ailleurs qu'à New York qui ne sont pas prises en charge par les organisations hôtes seront inscrites en totalité au budget de la Commission, leur montant étant calculé sur la base du coût intégral;
 - d) La prochaine série d'enquêtes intervilles sur le coût de la vie dans les villes sièges et à Washington aura lieu au cours du deuxième semestre de l'an 2000; en conséquence, le secrétariat procédera à une opération de collecte de données sur les prix dans la ville de base du système des ajustements, à savoir New York, et dans la plupart des autres villes sièges relevant du groupe ci-dessus au cours de l'automne 1999. Les résultats de ces enquêtes seront examinés par le Comité consultatif pour les questions d'ajustement à sa session de l'an 2000;
 - e) Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la section I de la résolution 47/216 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992, la Commission sera sans doute invitée à participer à au moins une réunion par an des groupes de travail chargés d'examiner des aspects particuliers du régime de rémunération créés par les organes directeurs des organisations participantes;
 - f) Le programme de travail du Comité consultatif pour les questions administratives et de ses sous-comités et la liste des réunions des autres organes du système des Nations Unies auxquelles participe le secrétariat de la Commission ne seront pas sensiblement différents de ceux qui sont déjà prévus et dont il a été tenu compte dans les prévisions de dépenses.

Autres dépenses de personnel

- 29.20 Un crédit de 151 000 dollars est demandé au titre du personnel temporaire affecté aux réunions de la Commission et du CCPQA qui se tiendront ailleurs qu'à l'ONU. En 1998-1999, il est proposé de maintenir la pratique consistant à tenir l'une des deux sessions annuelles de la Commission au siège d'organisations participantes sises en Europe. Le montant des ressources demandées a été établi sur la base du coût médian pour l'Europe et permettrait de financer intégralement le coût des services d'interprètes, de traducteurs et de dactylographes de conférence, étant entendu que les autres frais engagés pendant la session seraient couverts par l'organisation hôte.

Frais de voyage des représentants

- 29.21 Le montant demandé à ce titre (686 400 dollars) correspond aux frais de voyage (y compris l'indemnité journalière de subsistance) des personnes ci-après : a) 13 membres de la Commission qui participeront aux deux sessions, l'une de trois semaines, l'autre de deux semaines, qui se tiendront à New York au cours de l'exercice biennal; b) 15 membres de la Commission qui participeront aux deux sessions, l'une de trois semaines, l'autre de deux semaines, qui auront lieu ailleurs qu'à New York, étant supposé qu'elles se tiendront au siège d'une organisation participante sise en Europe; c) les membres de la Commission qui se rendront dans des lieux d'affectation hors siège à l'occasion des sessions de la Commission ou dans le cadre d'études portant sur certains aspects des conditions d'emploi, en particulier celles des fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation hors siège; d) six membres du Comité consultatif pour les questions d'ajustement qui participeront à deux sessions d'une semaine chacune dans une ville siège; e) le Président et le Vice-Président, qui devront assurer la coordination et les contacts voulus avec les organisations appliquant le régime commun : entretiens avec les chefs de secrétariat des organisations participantes, participation aux réunions des groupes de travail mis en place par les organisations et à celles de leurs organes directeurs, ainsi qu'à celles du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des

Nations Unies; et f) le Président et le Vice-président de la Commission, qui se rendront chaque année dans au moins un lieu d'affectation hors siège afin de maintenir le contact avec l'administration et le personnel de ces lieux d'affectation.

Émoluments

- 29.22 Un montant de 618 400 dollars est demandé au titre des émoluments (533 000 dollars) et de la pension (85 400 dollars) du Président et du Vice-Président de la Commission, conformément aux résolutions 37/131, 40/256 et 45/249 de l'Assemblée générale, en date des 17 décembre 1982, 18 décembre 1985 et 21 décembre 1990.

Secrétariat de la Commission

Postes

- 29.23 Le crédit demandé correspond au coût des postes inscrits au tableau 29.5 (voir plus haut). Celui-ci fait apparaître une diminution de deux postes [1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], qui ont été supprimés par suite de la rationalisation des méthodes de travail.

Autres dépenses de personnel

- 29.24 Le montant demandé (20 000 dollars) représente environ quatre mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), dans la catégorie des services généraux (remplacement de fonctionnaires en congé de longue maladie et personnel d'appoint pour les périodes de pointe). Le montant demandé au titre des heures supplémentaires (30 200 dollars) permettra de faire face aux besoins du secrétariat de sorte que les documents de session et de présession de la Commission puissent paraître à temps.

Consultants et experts

- 29.25 Les ressources demandées (245 500 dollars) pour cet objet de dépenses serviraient à financer les activités suivantes :
- a) Relevés de prix aux fins des enquêtes sur le coût de la vie dans les villes sièges et dans les lieux d'affectation hors siège. Dans les villes sièges, à l'exception de New York, il faut rémunérer les services des offices de statistique locaux ou des agents chargés par ces offices de relever les prix. Les données sont généralement recueillies par trois agents qui travaillent en équipe avec trois membres du secrétariat de la Commission pour une période d'environ une à deux semaines dans chaque ville. Le coût des relevés à effectuer en 1999 est estimé à 32 000 dollars;
 - b) Dans les lieux d'affectation hors siège, les données sur les prix sont recueillies par des agents expérimentés recrutés pour de courtes périodes d'une à deux semaines. D'après ce qu'on a récemment constaté, le montant demandé par ces agents devrait se situer en moyenne autour de 800 dollars pour chaque ville. Étant donné que des enquêtes seront réalisées dans environ 75 lieux d'affectation au cours du prochain exercice biennal, le montant total des honoraires des agents collecteurs devrait être d'environ 120 000 dollars;
 - c) Conformément à la décision prise par la Commission, on fera appel à des sources extérieures pour recueillir des données sur le logement en vue des comparaisons intervilles et de l'ajustement périodique de l'élément loyer du système des ajustements (au lieu de recourir à des questionnaires remplis par les fonctionnaires). Lors de la dernière série d'enquêtes intervilles, le secrétariat a utilisé des données provenant de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Centre européen pour les comparaisons mondiales des coûts de la vie et il continue de faire appel aux mêmes sources pour les ajustements périodiques. Les dépenses à ce titre devraient s'élever à 53 400 dollars environ au cours du prochain exercice biennal;
 - d) L'écart de coût de la vie entre New York et Washington constitue un élément important de la comparaison des rémunérations nettes. Les données actualisées que le secrétariat recueille chaque année sur l'écart de coût de la vie entre ces deux villes proviennent, pour la plupart, d'un bureau

d'étude extérieur avec lequel un contrat a été passé à cette fin. On évalue le coût de cette activité à 26 700 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999;

- e) Dans le contexte des comparaisons aux fins du calcul de la marge entre les Nations Unies et la fonction publique de référence, le secrétariat recueille régulièrement des données sur les traitements moyens versés aux fonctionnaires de l'Administration fédérale des États-Unis occupant des postes comparables à ceux des fonctionnaires des Nations Unies aux classes P-1 à D-2. On estime à 2 700 dollars les dépenses à prévoir à ce titre pour l'exercice 1998-1999;
- f) Une entreprise extérieure spécialisée fournit régulièrement au secrétariat des données sur la fiscalité dans les villes sièges et dans quelques-uns des principaux lieux d'affectation hors siège. Les dépenses à prévoir à ce titre et au titre d'autres services contractuels de moindre importance s'élèveront à 10 700 dollars environ pour le prochain exercice biennal.

Voyages

29.26 Le crédit demandé à cette rubrique comprend 270 600 dollars au titre des voyages autorisés des fonctionnaires et 105 600 dollars pour les frais de voyage du personnel affecté à des réunions; ce dernier montant doit permettre à un nombre restreint de membres du secrétariat de la Commission d'assister aux sessions hors Siège de la Commission pour assurer des services de secrétariat et d'appui technique. Les autres frais de voyage seront occasionnés par :

- a) Les enquêtes sur le coût de la vie dans les six villes sièges;
- b) La participation du secrétariat aux enquêtes sur le coût de la vie dans une dizaine de lieux d'affectation hors siège;
- c) Les enquêtes sur les conditions d'emploi pour la détermination des traitements des agents des services généraux à Paris, à Montréal, à Rome et à Genève;
- d) La coordination avec les autorités américaines pour les comparaisons avec la fonction publique de référence;
- e) La participation aux sous-comités et groupes de travail du Comité consultatif pour les questions administratives;
- f) Les évaluations des conditions d'emploi dans les bureaux extérieurs dans le cadre du classement des lieux d'affectation selon les conditions de vie et de travail;
- g) L'organisation par le secrétariat de séminaires (un par an) sur les traitements et le système des ajustements des organismes des Nations Unies;
- h) La participation du secrétariat aux activités des groupes de travail créés par les organes directeurs des organismes ou aux réunions des organes directeurs eux-mêmes.

Services contractuels

29.27 Le crédit demandé à cette rubrique a trait à la formation (10 800 dollars) et à des travaux d'impression (14 400 dollars). Le personnel du secrétariat suit de temps en temps des stages de formation organisés par le Service de la formation de l'ONU, notamment dans le domaine des logiciels. Il faut toutefois faire appel à des sources extérieures (universités et groupements professionnels, par exemple) pour les domaines de formation très spécialisés, comme la mise en valeur des ressources humaines ou l'administration des traitements. Il est indispensable que les fonctionnaires du secrétariat suivent ces cours et participent à des stages de formation pour approfondir leurs connaissances et se maintiennent à un haut niveau de compétence technique. Le crédit demandé au titre des frais d'impression représente le coût de l'impression en anglais, en espagnol et en français du bulletin de la CFPI intitulé *Régime commun* (deux numéros par an).

Frais généraux de fonctionnement

29.28 Le crédit demandé (1 541 100 dollars) servirait à couvrir les dépenses suivantes : a) location de locaux, y compris les frais d'électricité et autres frais d'entretien (1 267 500 dollars); b) location et entretien de

matériel de bureau (photocopieuses, etc.) (35 300 dollars); c) part incombant à la Commission des frais d'entretien et de fonctionnement de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) au titre des services centralisés (courrier, serveurs UNIX pour le SIG, etc.) (76 600 dollars); d) communications (location de matériel téléphonique, communications interurbaines et internationales, télécopie, etc.) (124 100 dollars); et e) services divers liés à l'expédition et à la distribution de documents pour les réunions de la Commission (37 600 dollars).

Dépenses de représentation

- 29.29 Un montant de 4 000 dollars est demandé à cette rubrique. Les dépenses correspondantes peuvent être divisées en deux grandes catégories. Le secrétariat organise des réceptions à l'occasion de réunions de groupes de travail tripartites s'occupant de questions particulières liées aux conditions d'emploi. En général, deux ou trois réunions se tiennent chaque année et 20 à 25 personnes sont conviées aux réceptions. Par ailleurs, des frais sont engagés pour inviter des responsables d'organisations internationales ou intergouvernementales et des représentants des gouvernements de certains des pays membres qui participent à l'exécution du programme de travail de la Commission.

Fournitures et accessoires

- 29.30 Le crédit demandé à cette rubrique (40 100 dollars) doit permettre d'acheter des fournitures pour le matériel de bureautique, des photocopieuses, des articles de papeterie et des fournitures de bureau.

Mobilier et matériel

- 29.31 Le montant prévu (50 400 dollars) doit permettre de remplacer régulièrement le matériel de bureau (calculatrices, mobilier, matériel de classement, etc.) (20 200 dollars) et de remplacer du matériel de traitement électronique de l'information (30 200 dollars).

Part des dépenses relatives au secrétariat de la CFPI qui est à la charge de l'ONU

Tableau 29.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses diverses	—	—	3 137,1	—	3 137,1	185,8	3 322,9
Total	—	—	3 137,1	—	3 137,1	185,8	3 322,9

Dépenses diverses

- 29.32 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données qui seront communiquées par les organisations participantes à la fin de 1997 au sujet de leurs effectifs. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1996-1997 (28,73 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (dont le total est estimé à 10 919 200 dollars) qui serait à la charge de l'ONU se chiffrerait à 3 137 100 dollars aux taux courants (soit 3 322 900 dollars aux taux de 1998-1999). L'ouverture d'un crédit de 3 137 100 dollars (aux taux courants) est donc demandée.

B. Corps commun d'inspection

Vue d'ensemble

- 29.33 Créé en 1968 à titre expérimental, le Corps commun d'inspection a été institué, à compter du 1er janvier 1978, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et des organes délibérants des autres organisations participantes conformément au statut qui figure dans l'annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976. Le Corps commun est le seul organe indépendant exerçant, à l'échelle du système des Nations Unies, des fonctions de contrôle externe. Il relève directement de l'Assemblée générale et des organes délibérants des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies qui acceptent son statut. Ses dépenses sont financées conjointement par les organisations participantes. Le budget du Corps commun est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et ses prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général après consultations avec le Comité administratif de coordination sur la base des propositions formulées par le Corps commun.
- 29.34 Conformément aux propositions figurant dans le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/51/289), les crédits demandés pour le Corps commun et son secrétariat représentent des montants nets et non des montants bruts. Le budget détaillé du Corps commun est néanmoins présenté à l'Assemblée générale pour examen et approbation.
- 29.35 Aux termes du statut du Corps commun, les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds et apportent un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. À cette fin, le Corps commun établit un programme de travail annuel comportant une moyenne de 10 à 12 rapports ainsi que des notes et des lettres confidentielles. Il présente un rapport annuel sur ses activités à l'Assemblée générale et aux organes délibérants compétents des autres organisations participantes.
- 29.36 Depuis la création du Corps commun en 1978, le nombre de postes d'administrateur dont il a été doté est demeuré inchangé malgré la forte augmentation des dépenses à l'échelle du système et l'accroissement correspondant des tâches de contrôle qui en a résulté. L'Assemblée générale a au cours des dernières années manifesté un intérêt de plus en plus marqué pour la fonction de contrôle au sein du système des Nations Unies. Elle a réaffirmé le rôle du Corps commun comme seul organe indépendant exerçant, à l'échelle du système, des fonctions de contrôle externe et a prié le Secrétaire général et le Corps commun lui-même de lui présenter un rapport sur la manière dont le CCI pourrait développer ses activités d'inspection et d'évaluation, étant donné qu'il était admis qu'il fallait renforcer les mécanismes de contrôle externe. Dans la section I de sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation que le projet de budget-programme ne tenait pas compte des dispositions de ses résolutions 48/218 A et B du 23 décembre 1993 qui ont trait au renforcement des mécanismes de contrôle externe; et a expressément demandé au Secrétaire général de lui soumettre des propositions sur le renforcement du secrétariat du Corps commun; et dans sa résolution 50/233 du 9 juin 1996, elle a souligné qu'il incombait aux États Membres, au Corps commun d'inspection et aux secrétariats des organisations participantes de veiller conjointement à ce que les recommandations du Corps commun aient un impact sur le rapport coût-efficacité des activités du système des Nations Unies.

Tableau 29.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	8 300,0	8 382,3	(40,1)	(0,4)	8 342,2	(164,2)	8 178,0
Autres dépenses de personnel	37,1	58,0	(29,1)	(50,1)	28,9	(0,5)	28,4
Consultants et experts	20,2	42,4	(27,9)	(65,8)	14,5	(0,4)	14,1
Voyages	573,3	656,0	(101,7)	(15,5)	554,3	(3,3)	551,0
Services contractuels	3,2	24,0	5,9	24,5	29,9	(0,7)	29,2
Frais généraux de fonctionnement	145,4	85,8	22,3	25,9	108,1	(0,7)	107,4
Fournitures et accessoires	10,2	32,9	(5,7)	(17,3)	27,2	(0,2)	27,0
Mobilier et matériel	65,4	61,8	(13,7)	(22,1)	48,1	(0,6)	47,5
Total	9 154,8	9 343,2	(190,0)	(2,0)	9 153,2	(170,6)	8 982,6

Tableau 29.8

Postes nécessaires
Unité administrative : Corps commun d'inspection

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	3	5	—	—	—	—	3	5
P-2/1	1	2	—	—	—	—	1	2
Total	8	10	—	—	—	—	8	10
Agents des services généraux								
1re classe	2	1	—	—	—	—	2	1
Autres classes	8	8	—	—	—	—	8	8
Total	10	9	—	—	—	—	10	9
Total général	18	19	—	—	—	—	18	19

29.37 Le statut du Corps commun dispose entre autres que le projet de budget est établi par le Secrétaire général, après consultations avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions faites par le Corps commun. Le projet de budget est soumis à l'Assemblée générale avec le rapport y relatif du Comité administratif de coordination et avec les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Corps commun est invité à se faire représenter aux réunions au cours desquelles son projet de budget est examiné.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Inspecteurs

Postes

- 29.38 Le crédit demandé à cette rubrique (4 043 600 dollars) est destiné à couvrir les traitements et émoluments des 11 inspecteurs, ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 31/192.

Autres dépenses de personnel

- 29.39 Le crédit de 28 900 dollars demandé concerne le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et couvrirait le coût des services de secrétariat fournis aux inspecteurs lorsqu'ils assisteront aux sessions de l'Assemblée générale à New York ou s'acquitteront d'autres fonctions officielles, ainsi que le coût du personnel temporaire appelé à remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé maladie.

Voyages

- 29.40 Aux termes du statut du Corps commun, les inspecteurs, agissant individuellement ou par petits groupes, font des enquêtes et des inspections sur place, dont certaines sans notification préalable, selon les modalités et aux dates dont ils décident eux-mêmes. Le crédit demandé à cette rubrique (554 300 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage des 11 inspecteurs et des attachés de recherche qui les accompagnent. Comme suite à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, le Corps commun a adopté un nouveau système d'allocation des crédits affectés aux voyages qui permettra d'allouer ces crédits en fonction des études et activités précises devant être menées dans le cadre du programme de travail. Le CIC établit une moyenne de 10 à 12 rapports au cours de chaque année couverte par son programme de travail. Les tendances récentes montrent que, sur ce nombre, cinq rapports environ ont trait à la coopération technique ou à des questions relatives à l'assistance humanitaire et au maintien de la paix, qui nécessitent des déplacements pour des missions hors siège. Six autres rapports ont trait à des questions relatives à l'administration et à la gestion, dont trois concernent l'ensemble du système et trois portent sur une ou plusieurs organisations. Étant donné que les déplacements nécessaires aux fins des différentes catégories d'activités envisagées ne sont pas les mêmes pour toutes, on a indiqué, ci-après, pour chaque type d'activité, les déplacements que devront effectuer les inspecteurs et les dépenses prévues à ce titre.

- a) Cinq rapports sur la coopération technique, l'assistance humanitaire ou le maintien de la paix, nécessitant, chacun, qu'un inspecteur et un attaché de recherche se rendent au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans un autre bureau d'affectation (229 500 dollars);
- b) Quatre rapports sur l'administration ou la gestion à l'échelle du système, nécessitant, chacun, que deux inspecteurs et un attaché de recherche se rendent au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans deux autres bureaux d'affectation (130 000 dollars);
- c) Quatre études sur l'administration ou la gestion d'une organisation, nécessitant en moyenne, chacune, qu'un inspecteur et un attaché de recherche se rendent au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou effectuent deux missions dans un autre bureau d'affectation ou une mission dans une commission régionale (47 400 dollars);
- d) Déplacements du Secrétaire exécutif ou du Président du Corps commun pour participer à des réunions ou à des discussions portant sur des questions relatives à la gestion et à l'administration et déplacements du Président ou d'un inspecteur pour représenter le CCI à des réunions des organes délibérants des organisations participantes, soit deux missions par an au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une mission dans un autre bureau d'affectation et une mission dans une commission régionale (43 900 dollars);
- e) Déplacement des 11 inspecteurs pour se rendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies, au siège d'autres organisations participantes ou dans un autre lieu d'affectation pour présenter des rapports du Corps commun à l'Assemblée générale, à ses organes subsidiaires et aux organes délibérants des organisations participantes (103 500 dollars).

Secrétariat du Corps commun

Postes

- 29.41 Le crédit demandé à cette rubrique (4 298 600 dollars) doit permettre de couvrir le coût des postes indiqués dans le tableau 29.8. La diminution qu'il fait apparaître tient à l'effet combiné de deux facteurs : le fait que les nouveaux taux standardisés de vacances de poste ont été appliqués et le fait que la création envisagée de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) est plus que compensée par la suppression de deux postes (1 poste P-5 et un poste d'agent des services généraux de première classe). Pour l'exercice 1996-1997, l'effectif du Corps commun, indépendamment du Secrétaire exécutif, comprend sept attachés de recherche (3 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 2 P-3). Les demandes soumises pour 1998-1999 reflètent le changement apporté dans la composition, le nombre et le niveau des postes à l'issue de l'examen de la structure hiérarchique du Corps commun, qui aurait dorénavant huit postes d'attaché de recherche (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 P-2) et un poste de spécialiste des technologies de l'information (P-3). Comme suite à la résolution 48/221 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, dans laquelle l'Assemblée priait le Corps commun de lui faire rapport sur les moyens qui lui permettraient d'améliorer ses travaux d'inspection et d'évaluation et sur la nécessité de renforcer son dispositif de contrôle, le Corps commun a fait l'achat de matériel informatique et de logiciels au cours de l'exercice biennal 1996-1997. Ses investissements dans le domaine des innovations technologiques ont grandement facilité l'accès aux données dont le Corps commun a besoin pour s'acquitter de ses fonctions administratives et techniques ainsi que la mise en mémoire et la diffusion de ces données. Pour l'exercice biennal 1998-1999, le Corps commun prévoit d'accroître sa capacité dans les domaines de l'informatique et de la documentation. À cette fin, il propose de créer un poste de spécialiste des technologies de l'information. L'augmentation des dépenses qui en résulterait serait compensée par la suppression du poste d'assistant en matière d'analyse de la gestion (poste d'agent des services généraux de première classe).

Consultants et experts

- 29.42 Le crédit de 14 500 dollars demandé servira à financer le coût des conseils qui doivent être fournis aux inspecteurs sur des sujets spécialisés pour lesquels ils ne possèdent pas les compétences particulières requises. Bien que les organisations fournissent au Corps commun un appui technique pour la réalisation des études qu'il effectue, celui-ci doit parfois solliciter des avis extérieurs impartiaux, essentiellement pour analyser et interpréter les données, faire des commentaires sur la valeur technique des conclusions et des recommandations et formuler des observations sur des projets de rapport.

Services contractuels

- 29.43 Le crédit de 29 900 dollars demandé à cette rubrique est destiné à couvrir le coût d'activités de formation spécialisées pour le personnel du Corps commun (10 800 dollars) et les dépenses afférentes à des services informatiques (19 100 dollars). En ce qui concerne la formation du personnel, bien que le programme soit administré par le Bureau de la gestion des ressources humaines, le crédit y afférent est demandé au titre du Corps commun étant donné que les dépenses prévues sont financées par d'autres organisations également. Quant aux services informatiques contractuels, ils sont nécessaires pour la maintenance des logiciels existants.

Frais généraux de fonctionnement

- 29.44 Le crédit de 108 100 dollars demandé à cette rubrique est destiné à couvrir les dépenses indiquées ci-dessous :
- a) Un montant de 6 500 dollars au titre de la location et de l'entretien du matériel pour couvrir les frais de location d'un télécopieur (1 800 dollars) et les frais d'entretien du matériel de bureautique (4 700 dollars). Étant donné qu'au cours de l'exercice biennal 1996-1997 le CCI a effectué d'importants achats de matériel de bureautique, la majeure partie de son stock en la matière sera encore sous garantie au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Du même coup, les frais de maintenance du matériel en question devraient être réduits;

- b) Un montant de 101 600 dollars au titre des communications pour couvrir le coût des communications télégraphiques et des communications télex, les frais téléphoniques et frais connexes, les frais d'affranchissement et le coût des services de la valise diplomatique.

Fournitures et accessoires

- 29.45 Le crédit de 27 200 dollars demandé à cette rubrique est destiné à financer le coût du matériel de bureautique, des articles de papeterie et fournitures de bureau, des services de reproduction interne et de divers ouvrages et revues spécialisés.

Matériel

- 29.46 Le crédit de 48 100 dollars demandé doit permettre de couvrir les dépenses à prévoir pour la mise à niveau de l'unité centrale de traitement des ordinateurs individuels existants, la configuration avancée de trois ordinateurs individuels et l'installation d'un lecteur de CD-ROM multidisques raccordé au réseau, ainsi que le coût d'ordinateurs portatifs et de stations d'accueil, d'un numériseur, d'un poste de numérisation et de progiciels multimédia et des frais connexes.

Part des dépenses du CCI qui est à la charge de l'ONU

Tableau 29.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Dépenses diverses	—	—	1 915,8		1 915,8	(35,7)	1 880,1
Total	—	—	1 915,8	—	1 915,8	(35,7)	1 880,1

Dépenses diverses

- 29.47 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données que les organisations participantes communiqueront à la fin de 1997 au sujet de leurs dépenses. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1996-1997 (20,93 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (9 153 200 dollars) qui serait à la charge de l'ONU se chiffrerait à 1 915 800 dollars aux taux courants (1 880 100 dollars aux taux de 1998-1999). L'ouverture d'un crédit de 1 915 800 dollars (aux taux courants) est donc demandée.

**C. Comité de coordination des systèmes d'information
(part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)**

Vue d'ensemble

- 29.48 Le Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) donne des conseils sur la technologie des systèmes d'information et les services d'information ainsi que sur les normes et sur les pratiques recommandées à adopter dans ce domaine et examine les questions relatives à la gestion de l'information. Il mène ses travaux principalement dans le cadre d'équipes spéciales et de groupes de travail, et tient plusieurs vidéoconférences ainsi qu'une session annuelle de trois jours à Genève. Son programme de travail s'articule autour de trois grands axes, se donnant pour objectifs la mise en place d'une infrastructure

technologique adéquate; l'amélioration de l'accès à l'information et la modernisation des moyens de diffusion de l'information. Par ailleurs, le CCSI sert de cadre à la coopération interorganisations dans le domaine de la technologie des systèmes d'information et des services d'information.

- 29.49 Le CCSI examinera à l'échelle du système les questions soulevées par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique du Conseil économique et social et harmonisera ses propres initiatives avec d'autres initiatives interorganisations comme par exemple le projet interorganisations relatif à l'accès universel aux services fondamentaux de communication et d'information du Comité administratif de coordination (CAC), le Groupe consultatif interinstitutions des télécommunications du CAC et la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications.

Tableau 29.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	828,1	500,4	14,7	2,9	515,1	(21,5)	493,6
Autres dépenses de personnel	328,8	284,6	159,8	56,1	444,4	(6,0)	438,4
Consultants et experts	101,8	338,2	(110,3)	(32,6)	227,9	(1,9)	226,0
Voyages	9,3	22,5	0,5	2,2	23,0	(0,3)	22,7
Services contractuels	111,2	213,4	(134,9)	(63,2)	78,5	(1,0)	77,5
Frais généraux de fonctionnement	37,1	72,7	7,5	10,3	80,2	(0,9)	79,3
Fournitures et accessoires	10,1	41,6	(12,3)	(29,5)	29,3	(0,3)	29,0
Mobilier et matériel	4,3	45,2	93,5	206,8	138,7	(1,2)	137,5
Total	1 430,7	1 518,6	18,5	1,2	1 537,1	(33,1)	1 504,0

Tableau 29.11

Postes nécessaires

Unité administrative : Comité de coordination des systèmes d'information

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Total général	2	2	—	—	—	—	2	2

- 29.50 Les prévisions de dépenses ont été examinées au nom du CAC par le CCQA (FB) à sa quatre-vingt-sixième session, tenue du 10 au 14 février 1997.
- 29.51 Les dépenses prévues pour 1998-1999, ajustées en fonction des taux révisés pour 1996-1997, se chiffrent à 1 537 100 dollars. D'après la formule convenue de partage des coûts retenue pour l'exercice biennal 1996-1997, la part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU, et au titre de laquelle un crédit est demandé, représente 27,40 %, soit un montant de 421 200 dollars.
- 29.52 Les prévisions de dépenses établies par le CCSI pour 1998-1999 sont exposées ci-après.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Crédits demandés pour le Comité de coordination des systèmes d'information

Postes

- 29.53 Le crédit demandé à cette rubrique (515 100 dollars) est destiné à couvrir le coût d'un poste D-1 pour le secrétaire du CCSI et d'un poste d'agent des services généraux pour le fonctionnaire qui secondera le Secrétaire.

Autres dépenses de personnel

- 29.54 Le crédit de 444 400 dollars demandé à cette rubrique concerne le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et doit permettre a) de couvrir les dépenses afférentes au serveur Internet et à son système d'assistance aux utilisateurs, à l'administration du système d'exploitation du logiciel d'accès au site Web officiel ouvert pour les organismes des Nations Unies, au système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies et à tous autres systèmes pouvant être mis en place ou exploités comme suite aux décisions ou recommandations d'une équipe spéciale acceptées par le CCSI; et b) d'aider le secrétaire du CCSI à assurer le service de la réunion annuelle, à préparer les réunions des équipes spéciales et à apporter son concours sur le plan administratif général.

Consultants et experts

- 29.55 Le crédit de 227 900 dollars demandé à cette rubrique doit permettre a) d'élaborer des descripteurs normalisés pour la recherche documentaire; b) d'examiner les questions relatives à la gestion de l'information; c) d'examiner les méthodes les plus récentes de réorganisation de la gestion documentaire ayant fait leurs preuves; d) d'identifier les métadonnées utilisables pour la recherche documentaire interne et externe; e) d'améliorer le système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies afin qu'il soit toujours plus complet; f) d'élaborer la structure initiale d'un Internet interorganisations afin de faciliter l'échange d'informations à l'échelle du système des Nations Unies; g) d'affiner le système de recherches en réseau sur les organismes des Nations Unies afin de faciliter la recherche d'informations à l'aide de descripteurs normalisés; h) d'améliorer l'utilisation d'Internet afin qu'il donne accès à des informations techniques complémentaires de celles que fournissent actuellement beaucoup d'organismes des Nations Unies; i) d'analyser les flux informationnels à faire figurer dans l'Internet interorganisations; et j) d'améliorer les services fournis par les petites bibliothèques des organismes du système des Nations Unies en les informatisant davantage.

Voyages

- 29.56 Le crédit demandé à cette rubrique (23 000 dollars) est destiné a) à couvrir les frais de voyage du secrétaire du CCSI pour lui permettre de participer aux réunions des équipes spéciales et autres réunions interorganisations qui, comme la réunion consacrée à la mise en place de systèmes communs et compatibles pour le développement durable, tenue en dehors de Genève, ne se prêtent pas à la vidéoconférence; b) les frais de voyage du secrétaire pour lui permettre d'assister au Congrès mondial de l'informatique à Vienne; et c) les frais de voyage et les émoluments du secrétaire du CCSI pour lui permettre d'assister aux séminaires où il est censé être présent.

Services contractuels

29.57 Le crédit demandé (78 500 dollars) doit permettre a) de rembourser au Centre international de calcul (CIC) les dépenses effectuées pour aider à tester et mettre en oeuvre les améliorations à apporter au système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies pour que le matériel multimédia puisse y être inclus; b) de mettre en place des systèmes pilotes d'accès électronique à l'information sur un Intranet interorganisations et dans les petites bibliothèques situées dans des zones lointaines; c) de couvrir les dépenses relatives aux services informatiques assurés par le Centre international de calcul (CIC) pour le compte du CCSI, en vue notamment de la mise à jour systématique de systèmes existants tels que le système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies; et d) de couvrir les dépenses relatives à l'utilisation des installations du CIC par le secrétariat du CCSI.

Frais généraux de fonctionnement

29.58 Le crédit demandé à cette rubrique (80 200 dollars) est destiné à couvrir les dépenses relatives à la location de matériel de bureau divers, aux communications y compris la part qui est à la charge du CCSI du coût d'une bande supplémentaire d'accès à Internet et aux services de vidéoconférence, et à la maintenance du serveur Internet, du matériel informatique et du matériel de bureautique.

Fournitures et accessoires

29.59 Le crédit demandé à cette rubrique (29 300 dollars) doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau, y compris celles nécessaires pour les photocopies et l'ordinateur, ainsi que les frais d'abonnement à des périodiques et des ouvrages de référence.

Mobilier et matériel

29.60 Le crédit de 138 700 dollars demandé à cette rubrique doit permettre d'acheter a) du matériel et des logiciels pour la création de services d'Internet interorganisations, qui doivent être conçus dans une optique commune; b) le matériel et les logiciel nouveaux dont le CCSI a besoin pour son programme de travail, y compris la mise à niveau des systèmes de production, selon les besoins; et c) du matériel de bureautique pour remplacer le matériel obsolète, y compris le réseau local.

Part des dépenses relatives au secrétariat du CCSI qui est à la charge de l'ONU

Tableau 29.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses diverses	401,7	427,5	(6,3)	(1,4)	421,2	(9,1)	412,1
Total	401,7	427,5	(6,3)	(1,4)	421,2	(9,1)	412,1

29.61 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données que les organisations participantes communiqueront à la fin de 1997 au sujet de leurs effectifs. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1996-1997 (27,40 %), la part des dépenses prévue au titre du programme (1 537 100 dollars) qui serait à la charge de l'ONU se chiffrerait à 421 200 dollars aux taux courants (412 100 dollars aux taux de 1998-1999). L'ouverture d'un crédit de 421 200 dollars est donc demandée.

D. Comité consultatif pour les questions administratives (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)

Vue d'ensemble

- 29.62 Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) est un organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC). Ses principaux objectifs sont d'améliorer et d'harmoniser les pratiques administratives des organismes du système des Nations Unies et de promouvoir l'efficacité et l'économie sur le plan administratif, ce pour tout ce qui a trait au personnel, au budget, aux finances et à l'administration générale (systèmes de gestion, voyages, achats et autres services généraux).
- 29.63 La nécessité d'une coordination dans ces domaines a été reconnue dès la création du système des Nations Unies : le CCQA a commencé ses activités en février 1948. Dans son domaine de compétence, il est censé s'occuper des questions dont il est saisi et parvenir à un accord à leur sujet sans préjudice de l'autorité du CAC lui-même.
- 29.64 Les tâches qui revêtent une importance particulière dans les travaux du CCQA sont celles qui découlent des décisions prises par les organes intergouvernementaux centraux chargés de la coordination à l'échelle du système (l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination) et par les principaux organes d'experts chargés des investigations, des études, ainsi que d'activités de réglementation et de contrôle dans le domaine administratif (la Commission de la fonction publique internationale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Corps commun d'inspection et le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique). Le CCQA s'occupe par ailleurs des questions que lui soumettent les organisations participantes et qui intéressent l'ensemble du système.
- 29.65 Le CCQA tient régulièrement deux réunions par an, auxquelles participe le personnel supérieur et qui sont en principe consacrées chacune à un des deux domaines généraux qui relèvent de sa compétence — les questions de personnel et les questions générales d'administration étant traitées par le CCQA (PER) et les questions financières et budgétaires qui sont traitées par le CCQA (FB). Les questions spécialisées sont traitées par des sous-comités permanents ou des groupes de travail techniques constitués en fonction des besoins. Nombre des activités du CCQA (PER) — ainsi que ses réunions — sont coordonnées avec celles de la Commission de la fonction publique internationale, aux sessions de laquelle il représente les chefs de secrétariat des organisations et est chargé de présenter une position commune pour les administrations sur toutes les questions à l'étude. Ces dernières années, le CCQA dans son ensemble a tenu périodiquement des réunions de haut niveau (une fois en 1995 et une autre fois en 1996) pour examiner les données d'expérience sur les réformes et formuler à l'intention du CAC des recommandations à ce sujet.
- 29.66 Le CCQA est assisté dans ses travaux par un petit secrétariat interorganisations qui est financé par les organisations membres, à savoir l'Organisation des Nations Unies, le PNUD, les institutions spécialisées (à l'exception de la Banque mondiale et du FMI), l'AIEA et l'OMC.

Tableau 29.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 372,9	1 413,7	(136,0)	(9,6)	1 277,7	(26,6)	1 251,1
Consultants et experts	13,7	23,8	—	—	23,8	(0,3)	23,5
Voyages	122,5	166,1	(47,0)	(28,2)	119,1	(1,3)	117,8
Services contractuels	101,1	93,2	18,3	19,6	111,5	(0,8)	110,7
Frais généraux de fonctionnement	32,7	38,5	(2,9)	(7,5)	35,6	(0,4)	35,2
Fournitures et accessoires	2,4	11,5	(1,3)	(11,3)	10,2	—	10,2
Mobilier et matériel	17,8	6,4	1,5	23,4	7,9	(0,1)	7,8
Total	1 653,1	1 753,2	(167,4)	(9,5)	1 585,8	(29,5)	1 556,3

Tableau 29.14

Postes nécessaires

Unité administrative : Comité consultatif pour les questions administratives

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	3	3	—	—	—	—	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	2	—	—	—	—	3	2
Total	3	2	—	—	—	—	3	2
Total général	6	5	—	—	—	—	6	5

29.67 Le projet de budget du secrétariat du CCQA a été examiné, au nom du CAC, par le CCQA (FB), à sa quatre-vingt-sixième session, tenue du 10 au 14 février 1997.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions administratives

Postes

29.68 Les ressources en personnel (1 277 700 dollars) dont le secrétariat du CCQA a besoin pour exécuter les programmes décrits ci-dessus sont estimées à 72 mois de travail d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur au titre des activités financées conjointement, dont 48 pour ce qui a trait aux questions de personnel et aux questions générales d'administration et 24 pour ce qui a trait aux questions financières

et budgétaires. Le CCQA aura également besoin de 48 mois de travail d'agent des services généraux. Tous les mois de travail nécessaires peuvent être assurés par l'effectif actuel du CCQA (2 D-1, 1 P-5 et 2 agents des services généraux); il est proposé de supprimer le troisième poste d'agent des services généraux existant.

Consultants et experts

- 29.69 Le crédit demandé à cette rubrique (23 800 dollars) servirait à couvrir le coût des études qui doivent être réalisées en vue de la création de capacités d'analyse des données relatives au personnel et aux prestations ainsi que les dépenses relatives aux experts qui seront chargés de convertir la banque de données exploitée sur gros ordinateur pour la transférer sur micro-ordinateur ou sur serveur.

Voyages

- 29.70 Le crédit demandé à cette rubrique (119 100 dollars) servira à couvrir les dépenses ci-après : a) frais de voyage de membres du CCQA pour leur permettre de se rendre aux sessions du CCQA (PER) et du CCQA (FB) et participation aux sessions ordinaires de la Commission de la fonction publique internationale, qui coïncident avec les sessions ordinaires du CCQA (PER); b) frais de voyage de membres du CCQA pour leur permettre de se rendre aux réunions plénières du CCQA et aux réunions des sous-comités et groupes de travail du CCQA et de la CFPI, qui sont organisées, dans la mesure du possible, à Genève, mais qu'il est plus commode ou moins onéreux dans certains cas de tenir dans d'autres villes sièges; et c) frais de voyage de membres du CCQA pour leur permettre de se rendre, en fonction des besoins, aux réunions de la Cinquième Commission, du CAC, du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, du Comité consultatif pour les questions d'ajustements de poste (CCPQA) et du CCQA.

Services contractuels

- 29.71 Le montant de 111 500 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à l'utilisation de l'ordinateur, au stockage des données et à leur traitement en accès direct nécessaire pour la mise en place et la gestion de la base de données du CCQA relative au personnel, à la création de pages Web sur Internet et à l'utilisation des installations de courrier électronique, ainsi que le coût de l'actualisation des licences d'exploitation des nouveaux logiciels achetés.

Frais généraux de fonctionnement

- 29.72 Le crédit demandé à cette rubrique (35 600 dollars) doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel informatique et des télécopieurs et les dépenses relatives aux communications (communications téléphoniques interurbaines et internationales, frais d'affranchissement, valise diplomatique et courrier exprès) engagés par le secrétariat du CCQA.

Fournitures et accessoires

- 29.73 Le crédit demandé à cette rubrique (10 200 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux fournitures nécessaires pour le traitement des données et le traitement de texte ainsi que le coût des logiciels et des ouvrages de référence spécialisés, portant notamment sur la rémunération des cadres.

Matériel

- 29.74 Le crédit demandé à cette rubrique (7 900 dollars) permettrait de remplacer deux ordinateurs individuels et deux imprimantes, achetés en 1991 et 1993, et d'acheter une imprimante. Le montant à prévoir pour l'achat des licences d'exploitation des logiciels devant être installés sur ces machines est compris dans les estimations.

**Part des dépenses relatives au secrétariat du CCQA
qui est à la charge de l'ONU**

Tableau 29.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Dépenses diverses	469,8	486,3	(30,7)	(6,3)	455,6	(8,5)	447,1
Total	469,8	486,3	(30,7)	(6,3)	455,6	(8,5)	447,1

Dépenses diverses

- 29.75 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données que les organisations participantes communiqueront à la fin de 1997 au sujet de leurs effectifs. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice 1996-1997 (28,73 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (1 585 800 dollars) qui serait à la charge de l'ONU se chiffrerait à 455 600 dollars aux taux courants (447 100 dollars au taux de 1998-1999). L'ouverture d'un crédit de 455 600 dollars est donc demandée.

**E. Comité consultatif pour les questions
relatives aux programmes et aux opérations
(part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)**

Vue d'ensemble

- 29.76 Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) a été créé en avril 1993 par le Comité administratif de coordination, dont il est un des principaux organes subsidiaires. Participent régulièrement à ses réunions 29 organisations, cinq commissions économiques régionales et un certain nombre d'entités comme le Programme commun des Nations Unies sur le sida, le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) et les Volontaires des Nations Unies.
- 29.77 Le CCQPO tient deux sessions ordinaires par an, généralement avant les sessions correspondantes du CAC qui se tiennent au printemps et à l'automne. Le Comité dispose également pour ses travaux d'un certain nombre d'organes subsidiaires tels que l'Équipe spéciale des modalités de financement des activités opérationnelles, le Groupe consultatif sur la formation en matière d'activités opérationnelles et le Groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents. D'autres mécanismes de consultations interorganisations sont créés en fonction des besoins, tels le Groupe de travail sur l'élimination de la pauvreté, le Groupe de travail technique sur la classification du programme du CAC et le Groupe de travail sur le rôle des organismes du système des Nations Unies après les conflits.
- 29.78 Le programme de travail actuel du CCQPO comprend des questions telles que le suivi des conférences mondiales, la collaboration avec les organisations non gouvernementales, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, le rôle des organismes du système des Nations Unies dans les activités de redressement entreprises après les conflits, le processus de programmation aux fins des activités opérationnelles et la simplification et l'harmonisation des règles et règlements.

- 29.79 Le budget du secrétariat est financé conjointement par l'ONU, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le HCR, le PAM, l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OACI, l'OMS, l'UPU, l'UIT, l'OMM, l'OMI, l'OMPI, l'ONUDI et l'AIEA, sur la base d'une formule de partage des coûts établie en fonction de l'ensemble des dépenses de chaque organisation membre. Le service des sessions ordinaires du Comité est assuré par l'ONU. L'Office des Nations Unies à Genève met à la disposition du CCQPO des bureaux et certains services d'appui — administration du personnel, budget et finances.
- 29.80 Le CCQPO est chargé d'aider le CAC à promouvoir les complémentarités et à mobiliser aux fins d'objectifs communs et de stratégies convenues les ressources analytiques, normatives et opérationnelles que le système des Nations Unies met au service du développement économique et social, et de le conseiller en la matière. À cet égard, il est chargé en particulier d'analyser et d'élaborer les éléments qui doivent constituer la réponse des organismes du système aux objectifs et priorités mondiaux, régionaux et nationaux, de promouvoir la coordination des programmes et l'adoption d'arrangements de coopération au sein du système, dont une harmonisation effective des activités sur le terrain, d'élaborer des recommandations à soumettre au CAC sur les choix à faire et les mesures à prendre comme suite aux directives et demandes émanant des organes intergouvernementaux, et de fournir un aperçu général des travaux de plusieurs organes subsidiaires du CAC.

Tableau 29.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	693,2	787,5	20,1	2,5	807,6	(15,2)	792,4
Autres dépenses de personnel	16,2	17,4	(12,9)	(74,1)	4,5	—	4,5
Consultants et experts	31,9	36,9	—	—	36,9	(0,3)	36,6
Voyages	53,4	76,3	(6,3)	(8,2)	70,0	(0,6)	69,4
Services contractuels	—	—	0,7	—	0,7	—	0,7
Frais généraux de fonctionnement	17,1	26,6	(5,6)	(21,0)	21,0	—	21,0
Fournitures et accessoires	6,3	6,1	—	—	6,1	(0,1)	6,0
Mobilier et matériel	5,9	3,8	(3,0)	(78,9)	0,8	—	0,8
Total	824,0	954,6	(7,0)	(0,7)	947,6	(16,2)	931,4

Tableau 29.17

Postes nécessaires

Unité administrative : Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-4/3	—	—	1	1	—	—	1	1
Total	—	—	2	2	—	—	2	2
Agents des services généraux								
Autres classes	—	—	1	1	—	—	1	1
Total	—	—	1	1	—	—	1	1
Total général	—	—	3	3	—	—	3	3

- 29.81 Les prévisions pour l'exercice biennal 1998-1999, ajustées aux taux révisés de 1996-1997, se chiffrent à 947 600 dollars. Selon la formule convenue de partage des coûts, la part des dépenses qui est à la charge de l'ONU est de 20,93 %. Rapportée au montant global des dépenses — budget ordinaire et fonds extrabudgétaires au titre de la coopération technique —, la part des dépenses à la charge de l'ONU qui est imputée sur le budget ordinaire est estimée à 85,5 %.
- 29.82 On trouvera ci-après des indications concernant le projet de budget du CCQPO pour l'exercice biennal 1998-1999.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions relatives aux Programmes et aux opérations

Postes

- 29.83 Le crédit demandé au titre du personnel nécessaire au secrétariat du CCQPO (807 600 dollars) doit permettre de continuer à financer deux postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 29.84 Le crédit de 4 500 dollars demandé à cette rubrique a trait au personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et permettrait de recruter pendant deux semaines par an du personnel de secrétariat pour aider à assurer le service des réunions du CCQPO, des groupes de travail et des équipes spéciales, qui se tiennent en dehors de Genève.

Consultants et experts

- 29.85 Le crédit demandé à cette rubrique (36 900 dollars) doit couvrir le coût des services d'un consultant chargé d'effectuer une analyse approfondie de toute une gamme de questions techniques pour lesquelles le secrétariat ne dispose pas de spécialiste.

Voyages

- 29.86 Le crédit demandé à cette rubrique (70 000 dollars) doit couvrir les frais de voyage des membres du CCQPO et permettre à ceux-ci de se rendre au Siège pour assister aux sessions de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUD, et de participer aux réunions d'organes interorganisations et de leurs groupes de travail.

Services contractuels

- 29.87 Le crédit demandé à cette rubrique (700 dollars) doit couvrir les frais de mise à niveau des logiciels et les redevances Internet.

Frais généraux de fonctionnement

- 29.88 Le montant de 21 000 dollars demandé à cette rubrique doit couvrir les frais de location d'une photocopieuse (5 700 dollars) et les dépenses relatives aux communications (13 200 dollars) et à la maintenance du matériel de bureautique et du matériel informatique (2 100 dollars).

Fournitures et accessoires

- 29.89 Le montant demandé à cette rubrique (6 100 dollars) doit couvrir le coût des diverses fournitures dont a besoin le secrétariat — articles de papeterie et fournitures, fournitures de bureautique et autres fournitures diverses. Le crédit demandé comprend un montant pour la mise à jour du manuel de référence des activités opérationnelles du CCQPO.

Matériel

- 29.90 Le crédit demandé à cette rubrique (800 dollars) doit permettre d'acheter une nouvelle imprimante.

Part des dépenses relatives au secrétariat du CCQPO qui est à la charge de l'ONU

Tableau 29.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses diverses	—	166,3	3,2	1,9	169,5	(2,9)	166,6
Total	—	166,3	3,2	1,9	169,5	(2,9)	166,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	40,7	ii) Des activités extrabudgétaires	28,8
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	—	40,7		28,8
Total 1) et 2)	—	207,0		195,4

Dépenses diverses

- 29.91 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données que les organisations participantes communiqueront à la fin de 1997 au sujet de leurs dépenses. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1996-1997 (20,93 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (947 600 dollars) qui serait à la charge de l'ONU se chiffrerait à 198 300 dollars. Sur ce montant, la part des dépenses qui est imputée sur le budget ordinaire est estimée à 169 500 dollars, soit 85,5 %, et la part imputée sur les fonds extrabudgétaires est estimée à 28 800 dollars aux taux révisés de 1996-1997. En conséquence, il est demandé qu'un crédit de 169 500 dollars soit ouvert au budget ordinaire. Le complément de 28 800 dollars sera imputé sur le compte d'appui aux activités financées par des fonds extrabudgétaires.

F. Centre international de calcul (part des dépenses qui est à la charge de l'ONU)

Vue d'ensemble

- 29.92 Le Centre international de calcul (CIC) de Genève a été créé en application de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1970, pour fournir des services de traitement électronique de l'information aux unités administratives et aux organismes établis en Europe qui souhaitent prendre part à ses activités; il est actuellement utilisé par les organismes suivants : ONU, PNUE, HCR, UNICEF, PNUD, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, PAM, Centre du commerce international, OIT, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, FMI, OMI, UIT, OMM, OMPI, FIDA, ONUDI, AIEA et OMC.
- 29.93 Le Centre relève d'un Comité de gestion, composé des représentants des chefs de secrétariat des différentes organisations participantes et du Directeur du Centre, qui rend compte au Comité de gestion. Les décisions se prennent par consensus. Pour permettre aux organisations participantes de calculer le coût des services qu'elles seront probablement amenées à lui demander, le Centre leur communique les tarifs établis par le Comité de gestion. Les activités des organisations participantes comprennent des projets clairement définis et aussi des projets provisoires pour lesquels elles ne sont pas en mesure de fournir une estimation précise de leurs besoins. À en juger par les tendances passées, si en cours d'année le programme de travail se précise, l'organisation participante révisé ses estimations quant aux ressources financières que nécessitent ses diverses activités.
- 29.94 Les prévisions de dépenses du Centre sont établies sur la base de projections du volume de services dont les organisations participantes ont besoin et que le Centre est tenu de fournir. De ce fait, la part des dépenses qui est à la charge de chaque organisation participante figure également au budget des dites organisations et a été examinée et approuvée par les organes délibérants de chacune d'elles, ou doit faire l'objet d'un examen final de leur part.
- 29.95 Comme en sont convenues les organisations participantes, l'OMS, où le Centre a son siège, est chargée de l'examen technique du projet de budget du Centre. L'OMS est également chargée d'autoriser les dépenses du Centre, y compris celles relatives à son personnel.

- 29.96 Les unités administratives de l'Organisation des Nations Unies à Genève utilisent les services du Centre pour réaliser les programmes de travail approuvés. Ce sont en particulier l'Office des Nations Unies à Genève, le Bureau de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Département des affaires humanitaires, le Centre pour les droits de l'homme et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Le Centre est notamment utilisé par l'Office des Nations Unies à Genève à des fins administratives — comptabilité, états de paie et personnel, élaboration de modèles économétriques, banques de données et traitement des données statistiques — et par le réseau international d'information des Nations Unies sur les situations d'urgence. Pour le calcul de la part des dépenses du Centre qui est à sa charge, l'ONU ne fait pas la distinction entre activités financées par le budget ordinaire et celles financées par des fonds extrabudgétaires.
- 29.97 L'ONU a cessé en avril 1997 d'exploiter son propre ordinateur central IBM à New York et a commencé à utiliser les services du Centre à Genève. On estime que le coût annuel des services que le Centre fournira à l'ONU et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies par suite de ce transfert se chiffrera à un montant global de 2,6 millions de dollars. La part de ce coût qui sera à la charge de l'ONU devrait être de l'ordre de 1,3 million de dollars par an, soit 2,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999.
- 29.98 Les dépenses relatives à l'utilisation des services du Centre relèvent du programme de travail du Département et des unités administratives qui ont recours à ces services. Afin qu'elles apparaissent clairement dans le programme de travail des unités administratives concernées, il est proposé d'inscrire le crédit demandé pour chaque unité dans le chapitre du budget-programme correspondant à chacune. En conséquence, les montants qui jusque-là étaient inscrits au chapitre 29 n'y figurent plus et ont été répartis entre les chapitres ayant trait aux départements utilisateurs.

Tableau 29.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses diverses	5 872,6	5 961,5	(5 961,5)	(100)	—	—	—
Total	5 872,6	5 961,5	(5 961,5)	(100)	—	—	—

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 29.99 Compte tenu des dépenses effectives de l'exercice biennal 1994-1995 et de l'année 1996 et en se fondant sur les projections faites pour 1997 et pour l'exercice biennal 1998-1999, on a indiqué dans le tableau ci-après les crédits demandés aux divers chapitres du projet de budget-programme.

Tableau 29.20

**Part des dépenses du CIC qui est à la charge de l'ONU,
par unité administrative — État récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1994-1995 Dépenses effectives</i>	<i>1996-1997 Dépenses effectives</i>	<i>1997 Montant estimatif</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif Chapitre 29</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés (aux taux courants) dans les chapitres concernés</i>
Département des affaires humanitaires	977,0	271,3	720,5	991,8	1 066,4
Commission économique pour l'Europe	1 014,7	219,4	810,7	1 030,1	1 376,4
CNUCED	1 640,5	750,5	914,8	1 665,3	2 094,2
Office des Nations Unies à Genève	1 606,9	927,1	704,1	1 631,2	1 890,2
Bureau de statistique de l'ONU	533,8	231,3	310,5	541,8	589,2
Siège de l'ONU	99,8	101,3	—	101,3	44,6
Ordinateur central (ONU)	—	—	—	—	2 600,0
Total	5 872,6	2 500,9	3 460,6	5 961,5	9 661,0